Image not found or type unknown

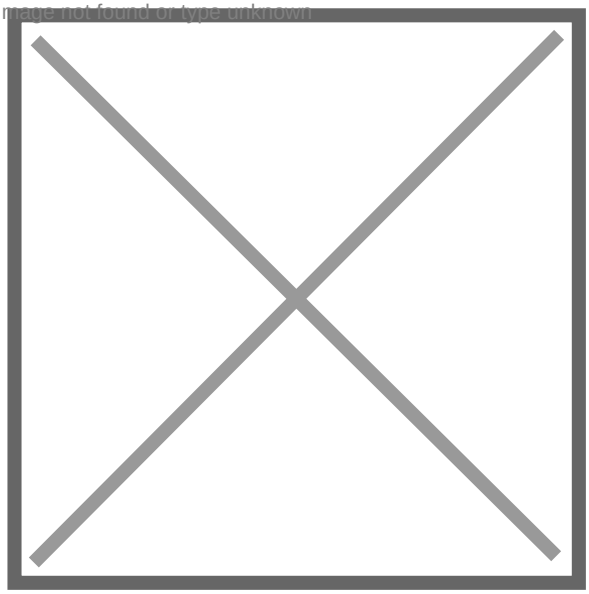

Borne chez le voisin qui a posé le grillage

Par **SM 60**, le **31/12/2017** à **16:58**

Bonjour à tous
Nous acquis un terrain borné avant l'achat (pv de bornage signé par le voisin). Il se trouve que l une des bornes posée il n y a pas un an a été recouverte par le nivellement des terres du dit voisin, qu' elle se trouve de son côté, c est à dire du vieux grillage qu' il a replacé après coup.
Notre construction sera en limite de propriété. Il va être nécessaire de bouger le grillage pour accéder à cette borne et monter la construction.Je n arrive pas à le voir (voler toujours fermés...).Comment puis je agir? D abord gentiment ais en étant dans mon droit?
Merci beaucoup.
Bon réveillon.

Par **goofyto8**, le **31/12/2017** à **17:15**

bonjour,
il suffit de lui envoyer une lettre recommandée avec accusé de reception , indiquant que son grillage empiète sur votre terrain et doit être déplacé afin de pouvoir édifier votre construction.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés